

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 19 JAN. 2021 portant répartition des présidences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Centre Est

NOR : JUST2101671S

Décide :

Article 1^{er}

La décision du 29 avril 2019 portant répartition des présidences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Centre Est est modifiée comme suit, pour le mandat 2021- 2022 :

Département	Direction	Fonction
Ain	SJ	Président ou présidente du tribunal judiciaire de Bourg en Bresse
Allier	SJ	Président ou présidente du tribunal judiciaire de Cusset
Ardèche	PJJ	Directeur territorial ou directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme/Ardèche
Cantal	SJ	Président ou présidente du tribunal judiciaire d'Aurillac
Drôme	PJJ	Directeur territorial ou directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme/Ardèche
Isère	AP	Directeur ou directrice du centre pénitentiaire de Saint Quentin Fallavier
Loire	SJ	Président ou présidente du tribunal judiciaire de Saint- Etienne
Haute-Loire	PJJ	Directeur territorial ou directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Auvergne
Puy-de-Dôme	SJ	Président ou présidente du tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand
Rhône	AP	Directeur ou directrice de la maison d'arrêt de Corbas
Savoie	SJ	Président ou présidente du tribunal judiciaire de Chambéry
Haute-Savoie	SJ	Président ou présidente du tribunal judiciaire d'Annecy

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et prend effet au 1^{er} janvier 2021.

Fait, le **19 JAN. 2021**

La secrétaire générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Catherine PIGNON', written over the typed name below.

Catherine PIGNON